



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Lundi 3 mai 2021

RISQUES INDUSTRIELS ET NATURELS

Le Havre Seine Métropole lance un nouveau système d'alerte en cas d'événement majeur

La communauté urbaine se dote du dispositif « Risques majeurs » pour alerter la population par SMS, appel téléphonique et courriel en cas d'événement naturel ou technologique. Les habitants sont invités à s'inscrire gratuitement.

Le Havre Seine Métropole assiste les 54 maires des communes-membres, autorités compétentes en matière de prévention et de gestion des risques majeurs sur son territoire. Sur un territoire exposé aux aléas naturels et technologiques, la collectivité mène une politique volontariste et coordonnée avec l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES).

« En cas d'événement naturel ou industriel, l'alerte et l'information à la population sont indispensables pour permettre à chacun d'être acteur de sa propre sécurité. Avec ce nouveau dispositif, nous apportons une solution simple, gratuite et immédiate pour tous », explique Alban BRUNEAU, vice-président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole chargé des risques majeurs et de l'environnement industriel.

■ LE DISPOSITIF « RISQUES MAJEURS », C'EST QUOI ?

Le Havre Seine Métropole se dote d'un **système multicanal d'alerte de la population** en cas de risque naturel ou technologique.

Les habitants sont informés par **SMS, appel vocal automatique et/ou courriel** en cas d'événement. Ils pourront ainsi être alertés, connaître les consignes à respecter et être informés de l'évolution de l'événement.

Le dispositif « **Risques majeurs** » est accessible à [l'ensemble des 54 communes](#) de la Communauté urbaine et intervient en complément du dispositif existant regroupant [35 sirènes](#) mises en réseau centralisé de supervision et de commande.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

Les habitants peuvent s'inscrire gratuitement [sur le site de la Communauté urbaine](#) ou sur le site de leur commune de résidence.

En cas d'événement naturel ou technologique, l'alerte est déclenchée par l'une des trois autorités compétentes : la mairie, la préfecture ou la Communauté urbaine.

Cette alerte peut être localisée selon le périmètre et l'étendue du risque (par exemple : limitée à une commune ou à l'ensemble des 54 communes).



■ POUR QUELS RISQUES CE DISPOSITIF PEUT-IL ÊTRE ACTIVÉ ?

Le dispositif « Risques majeurs » peut être déclenché dans les cas suivants :

- *Risques naturels* : inondation, tempête, orage, submersion marine, viabilité hivernale, canicule/grand froid, mouvements de terrain... ;
- *Risques technologiques* : accident industriel, transport de matières dangereuses, ouvrages hydrauliques, nucléaire... ;
- *Risques sanitaires* : pollution réseau d'eau potable, pollution environnementale, épidémies, pandémies... ;
- *Risques pyrotechniques* : déminage ;
- *Risques cyber* : cyberattaque ;
- *Risques terroristes* : opération de police ;
- Déclenchement de sirènes Intempestif ou réel ;
- *Gestion de crise* : déclenchement du plan communal de sauvegarde ;
- Exercices.

■ COMMENT SONT UTILISÉES LES DONNÉES DES UTILISATEURS ?

Lors de l'inscription, les données suivantes sont collectées auprès des usagers, car nécessaires pour les alerter et communiquer avec eux : Nom, prénom, adresse postale, numéros de téléphone (fixe et/ou mobile) et adresses électroniques.

L'usage de ces données est strictement conforme aux dispositions du règlement européen relatif à la protection des données (RGPD). Seules les trois autorités compétentes peuvent exploiter ces données (mairie, CU, préfecture) et dans le strict cadre d'un risque naturel ou technologique. Elles ne seront en aucun cas utilisées pour un autre usage que celui-ci.

■ QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ALERTE ?

Une campagne d'alerte peut comprendre plusieurs messages successifs pendant l'événement : l'alerte et les consignes à suivre, l'évolution de la situation et d'éventuelles nouvelles consignes jusqu'à la fin de l'alerte.

Le Havre Seine Métropole, territoire d'expérimentation pour le *Cell Broadcast*

Parallèlement à la mise en place du dispositif « Risques majeurs » Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, a confirmé que Le Havre Seine Métropole est retenue par l'Etat pour devenir un territoire d'expérimentation du *Cell Broadcast*. En cas d'événement majeur, cette technologie permet d'envoyer automatiquement un message d'alerte à tous les téléphones portables situés dans la zone de l'accident, sans inscription préalable.

CONTACTS PRESSE

Thomas RENARD - Le Havre Seine Métropole
thomas.renard@lehavre.fr – 06 79 03 61 45

lehavreseinemetropole.fr